



Contrat géré par: **SIEGE DES FLANDRES OCCIDENTALES ET ORIENTALES**
Bollebergen 2A Bus 12 / B-9052 Gent Zwijsnaarde
Tel.:+32(0)9 244.77.11 - Fax:+32(0)9 244.77.15 - E-Mail : gent@vincotte.be
Personne à contacter: FREDERIC GEVAERT, Electricité

• Nos coordonnées
Rapport N°: GEN/20/P039012558/00/FR/000

Réf. contrat: /000000

• Vos coordonnées
Réf: /

• Données d'intervention
Lieu: Rue de l'Abbé Coulon 18 - 7700 Mouscron
Date: 10/07/2013
Effectuée par: BEKAERT DIDIER / 4786

EDBLAD SPRL
Rue de la Passerelle 33
7700 Mouscron

**RECEPTION DE L'INSTALLATION DE DETECTION AUTOMATIQUE D'INCENDIE
CONTROLE DE L'INSTALLATION D'ALARME**

Le contrôle a été effectué sur la base de :
- L'article 52.10 du R.G.P.T.

RUBRIQUES DU RAPPORT (Voir pages suivantes)

1. EXECUTION DU CONTROLE
2. ANNEXES

CONCLUSION :

- Au vu des différents essais et vérifications, nous pouvons conclure qu'au jour du contrôle, l'installation était en bon état de fonctionnement.

Date de l'impression : 22/08/2013
Nombre de pages : 9
Annexe(s) :
Distribution : or.
cc.

Ing. J. WINDEY
Directeur Général



1. EXECUTION DU CONTROLE

Présents : - installateur : Christiaen Balcaen

Accessibilité

- Toutes les parties de l'installation étaient bien accessibles.

Veillez trouver en annexe les résultats des examens suivants :

Réception de l'installation de détection automatique d'incendie
Contrôle de l'installation d'alarme

Voir page :
3
9

1.3.2 Traitement des informations (voir point 4.4.3 de la norme)

- Autonomie et indépendance du central de détection :

1.3.3 Nombre et implantations des détecteurs (voir point 4.4.4. de la norme)

- Espace libre sous les détecteurs :
- Cas particuliers :

1.3.4 Central de détection (voir point 4.4.5 de la norme)

- Localisation :
- Signaux optiques et acoustiques : discrimination de la première alerte et priorité de l'indication d'alerte (voir point 4.4.5.2.1 de la norme)

Système de détection (voir point 4.4.5.2.1 de la norme)

Système de détection à boucles

- Mise en et hors service :
 - Signal optique :
 - Mise hors service manuelle par boucle avec signal optique :
- Alerte incendie :
 - Signal acoustique :
 - Signal optique identifié par un mot ou un symbole :
 - Signal optique par boucle :
- Dérangement :
 - Signal acoustique : présent
 - Signal optique (mot ou symbole) : présent
 - Signal optique signalant la défaillance de l'une des sources d'énergie : présent

1.3.5 Auxiliaires (voir point 4.4.5.2.2. de la norme)

- Plan de situation :
- Consignes d'utilisation et d'installation :
- Notice de fonctionnement et d'entretien :
- Registre de contrôle :

1.3.6 Sources d'alimentation en énergie

1.4. Alerte incendie (voir points 4.4.7.1 et 4.4.7.2 de la norme)

- Traitement des signalisations d'alerte (priorité) et de dérangement :
- Signal sonore : arrêt normal :
- Système de boucles :
- L'annulation du signal optique :

1.5. Etat de dérangement (voir point 4.4.7.3 de la norme)

- des lignes de transmission entre détecteur et central :
- de la liaison avec le dispositif d'alerte incendie :
- des sources d'alimentation :
- du groupe de charge :

Vérification

- Signal sonore arrêt manuel :
- Annulation du signal optique :

1.6. Etat de mise hors service (voir point 4.4.7.4 de la norme)

- Boucles de détection ou réseaux :
- Le dispositif sonore d'alerte incendie :

1.7. Câblage (voir point 4.4.8.2 de la norme)

2. Fonctionnement de l'installation et essais

Le dispositif d'essai :

- Générateur de fumée ou bombe aérosol pour détecteurs ioniques et optiques.
- Générateur de chaleur pour détecteur à effet thermique et thermovélocimétrique.
- Générateur de fumée et chaleur pour les détecteurs multicritères.
- Lampe à gaz pour détecteurs de flammes.

3. Foyers types

3.1 Essais par foyers types

3.2 Réalisation foyers types

L'emplacement des foyers-types est choisi, sur le sol, à l'endroit le plus défavorable pour les détecteurs, compte tenu de l'environnement.

La quantité **m** de matière à brûler est déterminée par la formule suivante :

$$m = a_1 \cdot a_2 \cdot m_0$$

dans laquelle

- a_1 et a_2 sont des facteurs correctifs fonction de la superficie surveillée et de la hauteur du local
- m_0 est la quantité de matière à brûler dans les conditions de base (§§ 6.3.1 et 6.3.2).

4. Source d'alimentation en énergie

- Autonomie demandée de l'alimentation secondaire fonctionnant par batterie après analyse de risque réalisée par :
- L'autonomie calculée de l'alimentation secondaire fonctionnant par batterie a été calculée suivant la formule CEI 839 1 2 (1987).

Fonctionnement normal (A1) : 0.111 A

Fonctionnement en alerte (A2) : 0.2 A

Capacité des batteries demandée: Ah Suffisante

- La détermination de l'autonomie nécessaire de fonctionnement de l'alimentation secondaire par batterie n'a pas fait l'objet de notre mission

5. Remarques

Néant

6. Conseils

Néant



TABLEAU II

VERIFICATION DE L'IMPLANTATION DES DETECTEURS PAR FOYER TYPE

Date :

Lieu	Zone	Détecteur	Réseau / Boucle adresse	Foyer type	Remarques

ANNEXE : CONTROLE DE L'INSTALLATION D'ALARME**1. DESCRIPTION DE L'INSTALLATION**

L'alarme est faite à l'aide de :

- sirènes commandées par des boutons-poussoirs.

L'installation comprend :

- 2 sirenes

Nombre	Localisation	Remarque
1	Rez-de-chaussée	néant
1	3ème etage	néant

2. CONTROLE DE L'INSTALLATION

- Test de fonctionnement
ok
- Les signaux ou avis d'alarme sont perceptibles par toutes les personnes présentes.